

FLAMBEAU



des démocrates

HEBDO

Crédit photo www.habitat-Afrik.com

TOGO

Spéculation foncière

Arrêter l'hémorragie...

P.5

Coin littéraire

Daouda Derra : Officier-écrivain au service de la mémoire

Officier supérieur de la Gendarmerie nationale burkinabè, Daouda Derra incarne une génération d'intellectuels pour qui écrire est un acte de résistance et de mémoire. À travers une œuvre marquée par l'engagement, il mêle rigueur militaire et exigence littéraire.

Formé au Prytanée Militaire de Kadiogo et diplômé en droit et gestion de projets, il allie carrière militaire et passion pour la littérature. Son premier roman *Un Rêve Brisé* (2018) posait les bases d'une écriture lucide, prolongée par *Florilège de Sentiments* (2019) et Jus-

qu'au bout (2022).

Avec *Les Jours d'Après* (2025), Daouda Derra atteint une pleine maturité littéraire. À travers le personnage du sergent Sam Kami, il dévoile les réalités silencieuses de la guerre contre le terrorisme : douleurs tues, vies brisées, courage ordinaire. Son écriture sobre et humaine éclaire les zones d'ombre de l'histoire nationale sans céder au pathos.

Il incarne une génération d'intellectuels burkinabè pour qui écrire est un acte de résistance, un devoir de mémoire, un prolongement du service à la nation. Officier supérieur de

la Gendarmerie nationale, Daouda Derra s'impose aujourd'hui comme une figure singulière et essentielle de la littérature engagée au Burkina Faso.

C'est un silence habité qui traverse *Les Jours d'Après*, le dernier roman de Daouda Derra, présenté au public le 7 mai 2025 au CENASA de Ouagadougou. Un silence fait de pertes, d'attente et de courage, porté par le regard intérieur d'un soldat burkinabè confronté aux réalités du terrorisme. Mais derrière le personnage du sergent Sam Kami, c'est bien la voix d'un écrivain-résistant qui

s'élève – celle d'un homme en uniforme qui manie aussi la plume avec justesse, gravité et humanisme.

De la rigueur militaire à la rigueur littéraire

Formé au Prytanée Militaire de Kadiogo, Daouda Derra découvre très tôt les grands maîtres de la littérature africaine et occidentale. Sembène Ousmane, Ahmadou Kourouma, Albert Camus... ces voix marquent durablement celui qui, adolescent, est déjà président du journal scolaire, rêvant d'écriture autant que de service.

Après l'obtention de son baccalauréat en 2007, il poursuit des études en droit à l'Université de Ouagadougou avant d'intégrer les Forces Armées Nationales en 2010. Aujourd'hui, chef d'escadron, il est aussi titulaire d'un master 2 en gestion



de projets et revendique une double identité : celle de l'officier patriote et de l'écrivain en éveil.

A suivre



REPUBLICQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

COMMISSARIAT GENERAL
COMMISSARIAT DES IMPOTS
DIRECTION DU CONTROLE FISCAL

NOTE D'INFORMATION N° **509** 2025/OTR/CG/CI/DCF

Relative à la prorogation de délai de dépôt des états financiers sur la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF)

Dans le cadre de la généralisation de dépôt des états financiers sur la plateforme du GUDEF et afin de permettre à toutes les entités assujetties au régime du réel de maîtriser le nouvel outil digital de dépôt des états financiers ;

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les contribuables et partenaires que, **le délai de dépôt des états financiers initialement fixé au 30 avril 2025 pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances, est prorogé exceptionnellement de dix (10) jours, soit jusqu'au 11 mai 2025 et de vingt-et-un (21) jours pour les entités à but non lucratifs (EBNL), soit jusqu'au 22 mai 2025.**

Cependant, cette mesure, qui aura pour effet la suspension des pénalités de retard de dépôt des états financiers (pénalités d'assiette), durant la période de report, ne concerne pas les pénalités de déclaration et de paiement du solde de liquidation des impôts dus à la date butoir de dépôt des états financiers pour les entreprises concernées.

A cet effet, il exhorte tous les contribuables et les opérateurs économiques concernés de prendre les dispositions nécessaires pour :

1. créer le compte administrateur de leur entité à partir du lien du GUDEF <https://gudf.otr.tg> disponible sur le site de l'OTR ;
2. procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme du GUDEF.

Le Commissaire Général remercie vivement tous les contribuables et partenaires de l'OTR et compte sur leur aimable compréhension.

Fait à Lomé, le **06 MAI 2025**

Le Commissaire Général p.i.

Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des Impôts - 02 B.P. 20823 Lomé - TOGO
Tél: +228 22 53 14 00
e-mail: otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

FISC QUIZ 2024

L'OTR consacre les lauréats

Fin l'édition 2024 de "Fisc Quiz 2024" au Togo. Initié en 2021 par l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour inciter au civisme fiscal, l'exercice 2024 de ce jeu a livré et primé, le vendredi 16 mai 2025, à Lomé, les heureux gagnants, pour le compte du deuxième semestre.

Pour la saison 2024, l'initiative a mobilisé, en tout, 1 069 participants sur les réseaux sociaux. D'entre eux, la chance a souri à 26 qui, entre juillet et décembre 2025, ont aimé la page Facebook de l'OTR, partagé les publications du jeu, puis commenté avec la bonne réponse précédée de l'hashtag #CivismFiscal. Ces gagnants repartent, chacun, avec divers prix, allant des T-shirts aux gourdes, en passant par des clés USB, parapluies et bien d'autres gadgets.

Pour Afossoro Donko, Directeur et conseiller technique du Commissaire des impôts, qui a présidé la cérémonie, les objectifs de cette initiative sont en bonne voie. D'où la satisfaction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour l'engouement que suscite ce jeu qui, dit-il, est marqué, cette saison, par la participation de figures emblématiques de la jeunesse.

Parmi elles, Dorcas Anani, l'une des gagnantes, comme à la précédente édition, qui n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction : « Je remercie l'OTR pour cette initiative citoyenne. Au-delà des prix que nous gagnons, le "Fisc Quiz" nous permet d'enrichir nos connaissances fiscales. Ce n'est pas une arnaque, mais un véritable jeu éducatif car il nous permet de forger notre culture fiscale et d'enrichir nos connaissances ».

Partant de ce témoignage qui, à l'en croire, illustre « l'impact du jeu », le Directeur et conseiller technique du Commissaire des impôts a annoncé qu'il est prévu, dans la perspective de l'OTR, que le civisme fiscal soit intégré progressivement dans les programmes scolaires, du primaire au supérieur. Ainsi donc, a-t-il appelé à la diligence de Konlani Kambatibe, Directeur de la communication et des services aux usagers, à une accélération du projet.

Pour ce dernier, parfaitement en phase avec cette mission dont il est investi, "notre ambition est que la culture du civisme fiscal devienne une norme pour tous". Car, précise-t-il, "Fisc Quiz est un canal efficace pour vulgariser la culture fiscale.

Faisant d'une pierre deux coups, le board de l'OTR a couplé à cette cérémonie de remise de prix aux 26 lauréats, le lancement de l'édition 2025 de ce jeu qui, convient-il de le rappeler, s'inscrit dans la stratégie de sensibilisation digitale de l'OTR, avec une participation ouverte à tous.

Jaurès AYL

EDITORIAL Sans vie !

«Sans vie» de Tové, ce devrait être le véritable nom du premier Président de la Vè République nommé le 03 mai dernier par les députés et sénateurs qui répondaient aux exigences du régime parlementaire dans lequel le pays venait de basculer. Emblématique figure politique de l'opposition, ce n'est point son passé qui intéresse, mais plutôt son présent crépusculaire à la présidence sans vie de la République togolaise.

Effacé dans les attributions du nouveau régime et oublié de fait, on aurait bien voulu le ranger dans les oubliettes, mais pour une première expérience, la curiosité pousse à savoir où le retraité politique, du haut de ses 86 ans, loge ses activités, comment il passe ses heures de travail et avec qui il compose. C'est juste ce que l'opinion devrait savoir sur son Président de la République avant d'être à longueur de journée inondée des informations sur les activités du Président du Conseil des Ministres très chargé dans ses prérogatives.

Ces détails inaccessibles témoignent que le pays est vraiment au ralenti et que pour l'heure, tout ce qui concerne l'économie, le développement ou encore l'éducation est inséré dans la catégorie des affaires courantes. Les effets d'une telle situation ne sont pas assez perceptibles parce que chaque soir, les nombreux bars et bistrotiers qui ont envahi la capitale et ses artères pour porter le flambeau de la concurrence entre la BB et la SNB grouillent toujours.

On peut donc penser que tout va bien. Que les populations se portent bien, qu'elles sont satisfaites de leur condition et qu'elles nourrissent l'espoir d'un lendemain meilleur. Alors que c'est tout le contraire. Parce qu'elles sont dépassées par les événements, parce qu'elles ont compris que la minorité dont on leur avait parlé se fortifie davantage et étale des tentacules générationnelles, elles ont abandonné la lutte dans les églises, les paroisses, les couvents sous le poids spirituel.

Le pays va mal. C'est vraiment le moment de le crier et bien plus encore pour que du poste du Chef d'Etat avec tous les pouvoirs dans le régime présidentiel, à celui de Premier Ministre sous-entendu dans le régime parlementaire, on puisse comprendre que les besoins des Togolais restent les mêmes.

Isaac Tonyi

Municipales du 10 juillet prochain/ La question de la caution... Le CPC plaide l'indulgence du gouvernement

Les acteurs politiques se sont à nouveau retrouvés, cette semaine, autour du Cadre Permanent de Concertation (CPC). Le lundi 19 mai dernier, lors de la 19ème réunion de la 2ème session de l'année, les membres du Cadre, au cours de cette réunion présidée par Me Tchassona Traoré, se sont attardés sur les questions liées à l'organisation des élections municipales du 10 juillet prochain.



De gauche à droite, le ministre de l'Administration territoriale Awaté et le président du CPC, Me Mouhamed Tchassona Traoré

A l'ordre du jour, les élections municipales du 10 juillet prochain. Pendant que le compte à rebours a commencé avec les conditions et le dépôt des candidatures, les acteurs ont débattu du montant de la caution à verser, fixé à 50.000 FCFA par le gouvernement. Lors des échanges, rapporte le président, les membres du Cadre ont, dans leur doléance, demandé que ce montant soit revu à la baisse, notamment de moitié (de 25.000 à 20.000 FCFA) et la moitié pour les femmes.

Pour ce qui est du financement des élections, Me Tchassona Traoré estime que 500 millions CFA, tel qu'annoncé alloué par l'Etat pour aider les communes est à leurs yeux, trop peu pour les 117 communes. Surtout vu le nombre de candidats sur les listes. Ainsi, plaignent-ils auprès de l'Etat de revoir ce montant dans le but d'aider

les partis politiques à aller de l'avant.

Tout en informant que toutes ces questions soulevées par les membres du CPC ont été, par la suite soumises à l'examen du gouvernement, Me Tchassona a également révélé que cette nouvelle séance a aussi permis de compléter le bureau du CPC réduit, après le décès, on s'en rappelle, de Pascal Adoko, délégué de la Convention Démocratique des Peuple Africains (CDPA).

Ainsi à nouveau au complet, les membres du CPC ont porté leur choix sur Koupoka Essolémo, la déléguée de l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI) au poste de vice-présidente du CPC en substitution du regretté.

Aussi a-t-il été évoqué des questions d'ordre organisationnel, notamment les diffi-

cultés qu'éprouvent les candidats à se faire délivrer des certificats de résidence, surtout du fait de mauvaises interprétations des textes.

« Nous avons évoqué des questions importantes liées à des interprétations des textes, croyant qu'il faut aller dans le milieu où on veut candidater seulement pour avoir la pièce alors que la loi est claire, on parle de la résidence, là où la personne réside, donc vous pouvez avoir votre certificat de résidence à l'endroit où vous allez résider », a notamment déclaré le président du CPC.

Aux dernières nouvelles, la caution a été revue à la baisse comme demandé par les membres du CPC lors de leur séance du lundi 19 mai dernier. Somme toute un acquis politique.

FD

OMS/Direction régionale Afrique Flop !

Pour le poste de la Direction Régionale Afrique de l'OMS, Prof. Mijiyawa peut encore attendre. Contrairement à ses compatriotes Gilbert Fossoun Hougbo (FIDA) ou encore Kako Nouboukpo (UEMOA), proposés par le Togo, la tentative n'a pas souri, cette fois-ci, pour l'ancien ministre de la Santé.

Candidat, le profil du Rhumatologue togolais, âgé de 66 ans n'a pas attiré l'attention du Comité régional de l'OMS Afrique qui, lors d'une session extraordinaire tenue le 18 mai 2025 à Genève, en Suisse, l'a recalé au profit de Prof Mohamed Yakub Janabi, proposé par la Tanzanie. Ce dernier succède ainsi à Dr Faustine Ndugulile, décédé en novembre 2024, au poste de Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique.

Prof Janabi, dont la nomination sera soumise à la 157ème session du Conseil

exécutif de l'OMS les 28 et 29 mai 2025, a exprimé sa gratitude et sa détermination à renforcer la santé en Afrique.

Un choix dont se satisfait Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, qui a salué sa désignation tout en remerciant les autres candidats.

Dr N'da Konan Michel Yao (Côte d'Ivoire) et Dr Mohamed Lamine Dramé (Guinée) ont été les deux compagnons d'infortune du natif de Mango qui a passé 9 ans, 10 mois et 23 jours au gouvernement au titre de ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins au Togo.

Pendant près de vingt ans, il a dirigé l'École nationale des auxiliaires médicaux (ENAM) de Lomé et a également coordonné le programme de résidence en rhumatologie de l'Université de Lomé, en sa qualité d'ensei-



Prof Moustafa Mijiyawa

gnant chercheur.

Une première tentative qui a fait flop. Vivement que la prochaine fois soit la bonne. C'est la prière de tout Togolais

La Rédaction

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg
#Alèz

250F **250Mo**

+100F **375Mo**

*909*250#

Togo/ Mariage et grossesse précoces

Prendre le taureau par les cornes

Selon Amnesty International, chaque année, « des milliers d'enfants à travers le monde et plus particulièrement de jeunes filles, sont mariés avant l'âge de 18 ans. Parfois même souvent avant l'âge de 11 ans. Le partenaire qu'on leur impose est parfois beaucoup plus âgé qu'eux ». Pratique fréquente en Afrique de l'Ouest, le phénomène de mariage précoce n'épargne pas le Togo. Selon le ministère en charge de la Promotion de la femme, le taux de prévalence pour les mariages forcés au Togo est de 51% dans certains cantons, atteignant même 94% dans d'autres. Les signaux sont donc au rouge. La jeunesse étant l'avenir d'un pays, il urge d'agir.

Les chiffres font froid dans le dos

Selon les chiffres officiels actualisés, plus de 8.000 cas de grossesses précoces et de violences sexuelles ont été dénombrés en milieu scolaire au cours des trois dernières années. Et rien qu'en 2022, par exemple, 2.474 cas de grossesses chez les adolescentes ont été enregistrés dans les collèges et lycées

ce jour, le phénomène semble avoir la peau dure, fleurissant parfois sur la base des doctrines culturelles. Non sans conséquences.

On se rappelle le drame survenu dans la localité d'Asrama au sujet de la perte tragique d'une jeune fille de 13 ans, victime d'un mariage forcé, un acte fermement condamné par le gouvernement. Une situation qui interpelle.



des leaders d'opinion de la préfecture de Tchamba ont été invités à combattre ces deux fléaux. Pour particularité, la préfecture de Tchamba est ciblée du fait des taux alarmants de mariage et de grossesse précoces enregistrés ces dernières années malgré toutes les actions mises en œuvre pour l'éradication de ces fléaux.

« Le constat est triste. Le taux de prévalence pour les mariages forcés est de 51% dans certains cantons et atteint 94% dans d'autres. Raison pour laquelle il faut sensibiliser les uns et les autres sur la dangerosité de ces fléaux qui nuisent au pays et surtout aux jeunes filles qui sont les artisanes de notre avenir », a déclaré Dr Nakou Pascal, le Représentant du ministère en charge de l'Action Sociale, qui pointe du doigt les vices culturels. Et d'en appeler à la responsabilité des leaders religieux qui, estime-t-il, sont les premiers con-

cernés dans cette lutte, car incarnant une autorité morale avec un rôle déterminant à jouer dans le changement des mentalités.

Transformer un drame en espoir

Conscients, les pouvoirs publics jouent leur va-tout. Outre le renforcement du cadre juridique (Code de l'enfant, Code pénal, loi contre les violences sexuelles en milieu scolaire), la mise en place de lignes vertes anonymes et gratuites (Allo 1011, 8284, 8250, 1014), la création de centres d'écoute, d'un protocole de prise en charge des victimes et d'espaces de concertation multi-acteurs, ces efforts du gouvernement semblent désormais soutenus par un puissant élan communautaire.

« Il est crucial d'insister et d'encourager les communautés et les parents à comprendre qu'en retardant l'âge du mariage,

ils offrent ainsi à leurs filles la chance de grandir et de s'épanouir pleinement », a déclaré la Représentante Résidente de l'UNICEF au Togo lors de ce lancement, Arsène BAGRE. « Le choix d'Asrama pour le lancement de cette campagne n'est pas anodin. Il symbolise l'engagement du gouvernement à transformer un drame en espoir et en action collective », a ajouté Dr. Nakou.

On se rappelle que courant cette année scolaire, 43 élèves ont été sanctionnés par le gouvernement. Coupables de cas de grossesses sur des élèves filles, ils ont été exclus de tout établissement de la région jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais avec une petite ouverture qu'ils peuvent être scolarisés dans une autre région. Une mesure certes sujette à caution, mais il urge des méthodes fortes pour endiguer le mal.

Magloire TEKO

« Le constat est triste. Le taux de prévalence pour les mariages forcés est de 51% dans certains cantons et atteint 94% dans d'autres. Raison pour laquelle il faut sensibiliser les uns et les autres sur la dangerosité de ces fléaux qui nuisent au pays et surtout aux jeunes filles qui sont les artisanes de notre avenir »...

du pays. Un drame en perspective que confirme, de son côté, l'UNFPA qui estime à 25% la proportion de mariage précoce en 2023 au Togo. Selon les chiffres officiels, le pays recense environ 3 000 grossesses en milieu scolaire chaque année. Le sujet est donc sérieux. Il faut agir.

Une décennie plus tôt, 30,7% de jeunes de 10 à 24 ans n'échappent pas aux phénomènes des grossesses et mariages précoces. Avec un taux de grossesses chez les adolescentes (15 à 19 ans) de 17% variant d'une région à une autre. 25,3% pour Kara et 19,0% pour Maritime sans Lomé commune.

S'agissant des mariages précoces, près d'un tiers des femmes entre 15 et 49 ans au Togo se sont mariées ou sont entrées en union libre avant l'âge de 18 ans. Par ailleurs, 7% de ces femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans. Et le tableau de bord de la protection des enfants au Togo en 2011 a relevé 2191 cas d'enfants victimes des mariages précoces ou forcés dont 14,5% de garçons et 85,5% de filles. Et à

Une situation dramatique car ces grossesses se soldent, généralement, par une déperdition scolaire et, au pire des cas, par des invalidités ou encore des pertes en vies humaines souvent causées par des avortements provoqués et pratiqués dans des conditions clandestines. Ce phénomène constitue également une violation d'un droit humain fondamental, notamment la liberté de disposer de son corps et de sa propre vie.

« Ces fléaux qui nuisent au pays »

De Notsè à Togblékopé en passant par Sokodé et Tchamba où le mal semble plutôt bien ancré dans les mœurs, le ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme, appuyé par ses Partenaires techniques et financiers (PTF), sensibilise sur ces phénomènes qui compromettent les droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation, à la santé et à la dignité des enfants, en particulier des filles.

La semaine dernière,

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Vendredi 23 mai 2025

18H-20H 30: Veillée et prière à l'Église des Assemblées de Dieu d'Adamavo 2

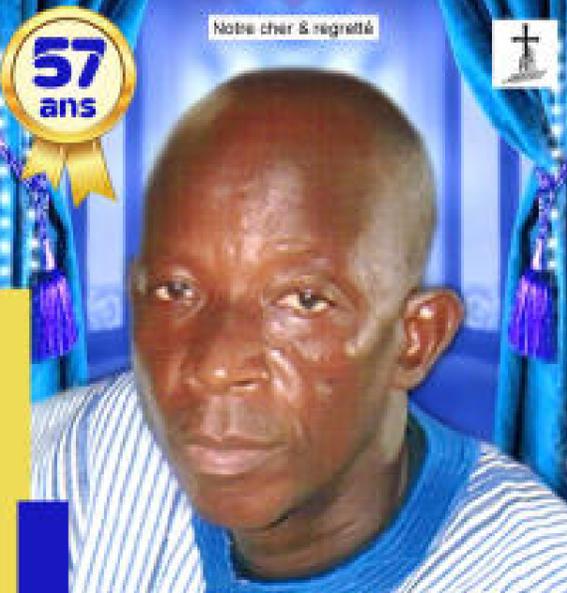
Samedi 24 mai 2025

8H-10H: Culte d'enterrement en la même Église suivi de l'inhumation

Maison mortuaire : Maison LOSSOU à Adamavo près de l'École primaire Catholique d'Abiodjinso

NB: L'Église des Assemblées de Dieu d'Adamavo II est située derrière la maison du Chef LOSSOU d'Adamavo.

Hôte cher & regretté



LOSSOU BENOÎT EDOLAGBÉHOUN

DIT "GUIDJIGLAGO"

Spéculation foncière

Faire arrêter l'hémorragie

Que ce soit à Lomé ou à l'intérieur du pays, acheter un terrain pour y construire devient un luxe que ne saurait plus se permettre qui veut. Le coût excessif des immeubles constitue un facteur de désertion pour le citoyen lambda. Fort curieusement, des étrangers résidant dans le pays n'éprouvent aucune difficulté à s'offrir des terres pour construire leurs habitations ou pour diverses exploitations au moment où le Togolais végète dans la location dans des conditions effroyables. Pour les besoins de la cause, des mesures énergiques doivent être prises pour arrêter l'hémorragie.

Pour s'offrir un lot de terrain de dimension 10 x 30 m (6 ares), il faut verser au propriétaire au moins 30 millions de nos mignons francs si le terrain est bien situé, c'est-à-dire pas dans une zone marécageuse et disposant de toutes les garanties sécuritaires. Pour avoir accès à un demi-lot, il faut compter dans les 15 millions au bas mot. Mais au fil des jours, des semaines, des mois et des an-

ter les propagandes politiques. Finalement, les terrains disponibles à Lomé sont, pour la plupart, cédés aux étrangers opérant dans le commerce, l'industrie et autres qui ont un portefeuille bien garni et de ce fait, multiplient des constructions plus ou moins imposantes à Lomé.

Cette ascension vertigineuse oblige les Togolais à aller chercher des terrains hors



Yawa Djigbodi Tsègan, ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière

Aujourd'hui, j'ai un "chez" dans ce coin très reculé de la ville. Malheureusement, j'ai des problèmes pour regrouper ma famille autour de moi. Ma femme trouve incommodant de venir s'installer ici et continuer son commerce au marché de Hédzranawoé. Mes filles préfèrent poursuivre leurs études aux côtés de leur maman. Cela veut dire que quoiqu'installé ici, je demeure locataire à Lomé. Rien de ceci n'arriverait si les étrangers n'avaient pas décidé de conquérir nos terres», confie, amer, un attaché d'administration, admis à la retraite.

Pour Victor Eléwossi, la cinquantaine, enseignant à Lomé, il faut se résigner. « J'ai réussi à construire ma propre maison aujourd'hui dans laquelle je réside. Mon problème, c'est la distance à parcourir chaque jour pour rallier mon poste. L'année dernière, j'ai introduit une de-

mande d'affectation qui n'est pas encore traitée. De toute façon, je continue de faire avec ».

A l'intérieur du pays, le phénomène tourne au drame. D'après nos informations, ce ne sont plus des lots de 6 ares qui sont cédés aux étrangers, mais des dizaines d'hectares, et de surcroît, à des prix sacrifiés. Or le gouvernement a un programme ambitieux de développement agricole dont les populations rurales peuvent également bénéficier. Dans un contexte où les terrains ruraux sont cédés dans leur majorité aux étrangers, on se demande comment les paysans togolais qui se retrouvent pratiquement sans terres cultivables, peuvent participer à ce programme.

Le nouveau code foncier et domanial togolais, reprenant des dispositions de l'article 1er de la loi N°60-26 du 05 août 1960, stipule en son article 317:

« Tout acte translatif de propriété foncière ou constitutif de droits réels à intervenir entre citoyen togolais et un étranger doit, à peine de nullité, être soumis à l'autorisation préalable de l'autorité publique. La même autorisation préalable est nécessaire à la validité de tout bail d'une durée supérieure à neuf ans, consenti par un citoyen togolais à un étranger. La nullité de l'acte ou du bail peut être poursuivie d'office par le ministère public».

Selon des sources dignes de foi, le code foncier précise par la suite que lorsqu'après autorisation, un étranger a acquis des droits énumérés à l'article 317 sus-évoqué, il ne peut transférer l'un de ces droits à un autre étranger que si ce dernier obtient lui-même une autorisation préalable de l'autorité publique délivrée dans les mêmes formes que la première. Pour l'heure, le code foncier ne mentionne pas les formalités que doit accomplir l'étranger pour obtenir l'autorisation préalable. Un décret d'application devra être pris pour énumérer lesdites formalités.

Pour mettre fin à la spéculation foncière et éviter que des Togolais ne se retrouvent sans terres leur appartenant dans leur propre pays, des réformes foncières consistantes s'imposent. D'abord des mécanismes doivent être définis pour rendre les prix des terrains abordables. Ensuite, revoir la loi en vigueur de sorte que pour les étrangers et autres multinationales, seule une location des terres agricoles soit autorisée dans le pays.

FD

A l'intérieur du pays, le phénomène tourne au drame. D'après nos informations, ce ne sont plus des lots de 6 ares qui sont cédés aux étrangers, mais des dizaines d'hectares, et de surcroît, à des prix sacrifiés.

nées, les prix ne cessent d'augmenter.

Mais dans le pays, les salaires au demeurant ridicules, sont au ralenti depuis des années. Et si pour des raisons folkloriques, il vient à l'idée aux dirigeants de les augmenter, c'est à une hausse des plus insignifiantes qu'on assiste, mais largement suffisante pour alimen-

de la ville de Lomé, quelque part à Zanguéra, Tsévié, Kpomé etc. C'est dans ces contrées qu'aujourd'hui, des cadres de l'administration s'installent.

« C'est avec 15 ans d'économie que je suis arrivé à acheter ce demi lot. Pour construire, j'ai dû recourir à un prêt que j'ai soldé à quelques mois de mon admission à la retraite.

Togo/ Produits maraichers

Viabilisation de la chaîne d'approvisionnement

L'un des sous-secteurs de l'agriculture dont les produits contribuent essentiellement à assurer la sécurité alimentaire à la population tant en milieu rurale qu'urbain est le maraîchage. L'un des problèmes auxquels se trouvent confrontés les acteurs de cette filière, est d'abord de défis structurels, celui de l'acheminement des produits du lieu de production vers celui de vente.

De nombreux défis entravent la capacité des différents maillons de la filière maraîchère à s'approvisionner régulièrement en produits maraîchers et à des prix compétitifs. Ils sont généralement liés au manque de réglementation claire sur les sites de chargement des produits en direction

des marchés nationaux. A noter également les intermédiaires souvent non régulés intervenant dans le processus d'achat des produits, l'utilisation excessive des produits chimiques par certains producteurs, les conditions climatiques imprévisibles. Les problèmes de transport ne sont surtout pas écartés. Entre

autres, les tracasseries routières avec les douaniers, les policiers ; le non-respect des itinéraires de transport par les conducteurs, ce qui retarde la livraison des produits et les expose quelques fois aux intempéries, la perception excessive des taxes communales, etc.

Pour y remédier, il a été initié une série de rencontres d'échange entre les acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des produits maraîchers et les autorités locales et administratives pour discuter des approches de solu-

tions pouvant contribuer un tant soit peu au règlement des difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs intervenant dans le circuit d'achat et de livraison de ces produits.

Il y a quelque six mois, dans la région des Savanes et celle de la Kara, se sont tenues des séances d'échange destinées à renforcer la coopération entre les différents acteurs pour une meilleure optimisation de la chaîne d'approvisionnement en produits maraîchers au Togo.

L'objectif est de redynamiser le secteur maraî-

cher par la mise hors circuit des intermédiaires frauduleux, le rapprochement des producteurs des commerçants et transformateurs et la suppression des goulets d'étranglement liés au transport des produits. La grande règle étant de renforcer la chaîne d'approvisionnement et rendre la filière plus compétitive.

Selon Assimnarou Sando GNASSINGBÉ, Président du Conseil interprofessionnel maraîcher au Togo : « Ensemble, nous recherchons des solutions pour surmonter ces diffi-

Suite à la page 7

RIZ AUNTY

Intensément bon !



En vente partout

Football / D1 Lonato

L'AS OTR garde la 1ère place malgré sa défaite face à ASKO

La 22ème journée du championnat national de première division était à l'honneur hier avec des rencontres intéressantes et palpitantes sur plusieurs stades. En tête d'affiche, l'AS OTR a perdu face au champion en titre ASKO (1-2), au stade municipal de Lomé, mais conserve toujours sa place de leader avec 39 points, suivi de l'ASCK 38 points

Dans la course aux compétitions continentales, Gbohloe-Su 3ème au classement

avec 37 points et Unisport, un concurrent direct, se sont neutralisés sur un score de 0 but partout.

En déplacement à Kara, l'Etoile filante de Lomé en grande difficulté a été étrillée sur un score de 3 buts à 0 par l'ASCK qui se positionne à la seconde place à 1 point du leader.

En lutte contre la relégation, l'AC Barracuda s'impose (1-0) face à Espoir FC à Lomé sur le terrain de Gbossimé, Tambo FC et Gomido

se séparent dos à dos (3-3) dans un match à rebondissements.

L'AS Binah en déplacement à Lomé a perdu face à l'Entente II par 2 buts à 0.

Le bas de classement du championnat reste inchangé malgré la victoire de l'Etoile Filante qui compte désormais 22 points, suivi de CDF Haknour et Doumbé FC qui jouent aujourd'hui en match en retard.



Pascal Dando

L'AS OTR

Championnat de D2

Les affiches de la 12ème journée

Le championnat de D2 sera à sa 12e journée ce week-end, avec des affiches alléchantes sur différents stades.

Le samedi 24 mai, dans la poule B, Semassi FC, première équipe à valider son ticket pour les plays-offs à trois journées de la fin de la phase régulière, sera face à Tchaoudjo Athletic club (TAC) au stade municipal de Sokodé. A Kara, Kakadl FC de Doufelgou jouera Foadan FC. En match en retard, Gbikinti FC sera face à Koroki Métété de Tchamba, lundi 26 mai 2025.

Dans la poule A, trois rencontres seront au programme. A Lomé, les Scorpions Noirs de Tokoin (Agaza FC), 12 points, recevront Arabia FC de Tabligbo 3ème au classement. Au stade

de Notsè, Anges FC, dernier de la poule avec 10 points, jouera face à Maranatha FC, 2ème au classement derrière Dyto FC, 1er de la poule qui joue contre l'Association Sportive de la Forêt Sacrée (ASFOSA) classée 6ème avec 12 points.

Ifodjé FC d'Atakpamé sera en déplacement à Lomé et affrontera, la Jeunesse Club d'Agoé-Nyivé (JCA), 4ème du championnat avec 15 points.

Selon le classement de la Fédération togolaise de football, avant la 12ème journée dans la poule A, Dyto FC est premier avec 19 points, suivi de Maranatha FC et d'Arabia FC au coude-à-coude avec 17 points. Les 3 derniers clubs (Asfosa, Ifodjé FC, Anges FC) clôturent la manche en bas du classement.

Dans la poule B, Semassi FC assuré de jouer les plays-offs est 1er avec 24 points, suivi de Koroki Métété 22 points



Une action de jeu

et de l'US Kozah 3e avec 19 points. En bas du classement, Foadan FC est 6e avec 11 points, Agouwa FC de

Kousountou 7e et Gbikinti FC 8e avec 6 points.

En match avancé hier mercredi 21 mai,

Agouwa FC a gagné face à l'US Kozah (3-2) dans la poule B.

Pascal Dando

Togo/ Produits maraichers

Viabilisation de la chaîne d'approvisionnement

Suite de la page 5 cultés et rendre la filière plus compétitive. Des pistes de solutions sont actuellement en discussion et une autre rencontre est prévue dans les semaines à venir pour les approfondir ».

A Dapaong, c'est au préfet de Tône qu'il a échu de présider les discussions en présence des maires, des membres du Syndicat des transporteurs, des représentants des services de la douane, de la police, du ministère du Commerce, de

l'Agriculture (Direction régionale), des représentants de l'AOCTAH, du CIFMAT et du point focal du ministère de l'Agriculture auprès de l'AOCTAH

L'initiative est dirigée par le Conseil interprofessionnel des produits maraichers (CIFMAT), sous l'égide de la Plateforme d'innovation maraichère et l'Union des Coopératives, des Commerçants et Commerçantes Grossistes des Produits Maraichers de Lomé (UCGMAL). Elle a bénéficié de

l'appui technique et financier du FSRP TOGO.

A Lomé, les maraichers sont confrontés depuis des années aux problèmes d'approvisionnement en intrant agricole. Et pour cause, le marché togolais est envahi par les produits venant du Ghana et du Burkina qui se révèlent de qualité douteuse. Ils disent vendre leurs produits moins cher, vu que ce sont, par contre, les femmes grossistes qui tirent le maximum de profit des produits maraichers. Un constat

qui les a poussés à s'organiser pour lutter contre les facteurs défavorables à leur progrès.

Un groupe de maraichers, accompagné par quelques organisations d'appui, a pris par la suite l'initiative de s'organiser pour mieux produire et maîtriser le coût de production et le circuit de commercialisation. Les initiatives se poursuivent pour aider ces maraichers à trouver des solutions à leurs problèmes.

FLAMBEAU
des démocrates

Récépissé n°0317/16/05/2007HAAC
Siège social : Bd du 13 Janvier,
Nyékonakpoè 06 BP. 60364 Lomé
Tél. (+228) 26 70 04 96
e-mail : Loiclate@gmail.com
Maison de la Presse Casier N°72

Directeur de Publication
Magloire TEKO
(91 44 38 79)

Directeur de la Rédaction
AGBESSI T. Isaac. (90 20 36 51)

Rédacteurs
Del-Jo
Magloire Têko
Isaac Tonyi
Oscar Sékaya
Lawson A. Tevi

Correcteurs
Edgar K. DJISSENOU
Edson Dogbè

Stagiaire
SODJI Edoh

PAO
A.Franck (90 69 54 19)

Imprimerie : St Louis
Tirage : 3000 exemplaires



Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et
gagner plus sur le meilleur
réseau au Togo



yas.tg

#Alèz

599F

5Go*

24H

***909*241#**

*Connexion continue endébit 3G.